



Session de formation et d'information
des commissaires enquêteurs de la région Centre

lundi 29 septembre 2014, de 9h15 à 13h00
auditorium du CNRS, Orléans-la-Source

Contexte

La réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement a élargi le champ de cette dernière à une nouvelle liste de projets, plans, programmes et décisions, mentionnés à l'article L.123-2 du code de l'environnement.

Les projets de classement de sites, mis en œuvre au titre de la loi du 2 mai 1930 codifiée aux articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement, relèvent de ce cas et comprennent désormais la réalisation d'une enquête publique préalablement à la prise de la décision de classement.

Il s'agit de sites et monuments naturels, dont le caractère remarquable justifie la protection par la mise en œuvre d'une procédure d'autorisation destinée à contrôler leur évolution.

La stratégie élaborée par l'État pour le Val de Loire Patrimoine Mondial comprend la mise en œuvre d'un programme de classement au titre des sites des espaces les plus remarquables du Val de Loire.

Vingt sites ont ainsi été identifiés. La procédure a été engagée pour dix d'entre eux. Un premier projet de classement est programmé pour passage en enquête publique début février 2015.

À cette fin, vous est proposée la tenue d'une session d'information relative à la procédure et aux enjeux des sites classés, le 29 septembre 2014 matin, à Orléans, dans les locaux du CNRS. Cette session est organisée et animée par les services de la DREAL Centre (SEEVAC, SBLAD/MPPVL).

Programme prévisionnel

- 9h15 Accueil des participants
- 9h30 **Ouverture de la session**
par Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (ou son représentant)
- 9h45 **Qu'est ce qu'un site classé ?**
par Emmanuel Van Hille, Mission Patrimoine Paysager Val de Loire (DREAL)
Lois de 1906 et de 1930. Politique des sites et évolution. Modalités de mise en œuvre et de gestion.
- 11h15 **Les sites classés en région Centre.**
par Emmanuel Van Hille, Mission Patrimoine Paysager Val de Loire (DREAL)
Gestion des 101 sites classés. Classer les entités les plus emblématiques du Val de Loire UNESCO.
- 12h45 Évaluation et Clôture